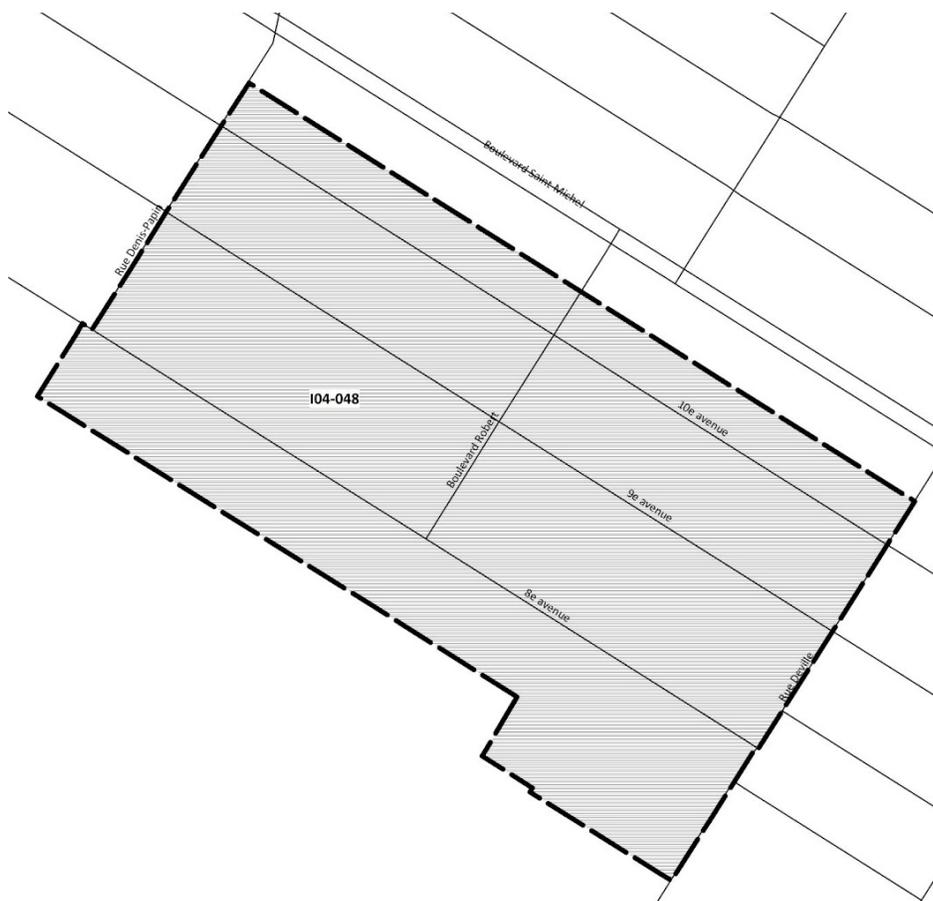


ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté en séance extraordinaire le 2 août le projet de résolution numéro **PP23-14007** intitulé : « Projet de résolution à l'effet d'autoriser le réaménagement du stationnement de la propriété située au 8530, 8^e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

Ce projet vise la zone I04-048 qui se situe entre les rues Deville et Denis-Papin, à l'ouest du boulevard Saint-Michel.



Ce projet de résolution est à l'effet d'autoriser:

- le réaménagement du stationnement par la Société canadienne des Postes afin de répondre à ses besoins opérationnels;
- l'aménagement de 103 cases de stationnement.

Aux conditions suivantes :

- que des îlots plantés soient aménagés en bordure des limites avant, latérale et arrière du stationnement ainsi qu'au centre de l'aire de stationnement;
- qu'au moins 25 arbres soient plantés dans ces îlots dont des feuillus pour créer des zones d'ombrage sur le stationnement;
- qu'au moins 20 % de la surface de stationnement soit verdie;
- que les cases de stationnement soient recouvertes d'un enduit dont l'indice de réflectance est de 29;
- qu'au moins 40 supports à vélo soient installés sur le site;
- qu'au moins 10 bornes de recharges pour véhicules électriques soient installées.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

La demande déroge aux articles 379, 379.1, 561, 566, 574, 587, 605, 612.2, 619.2 et 619.3 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **16 août à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

- **9 au 15 août à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-868-3495.

Fait à Montréal, le 8 août 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers